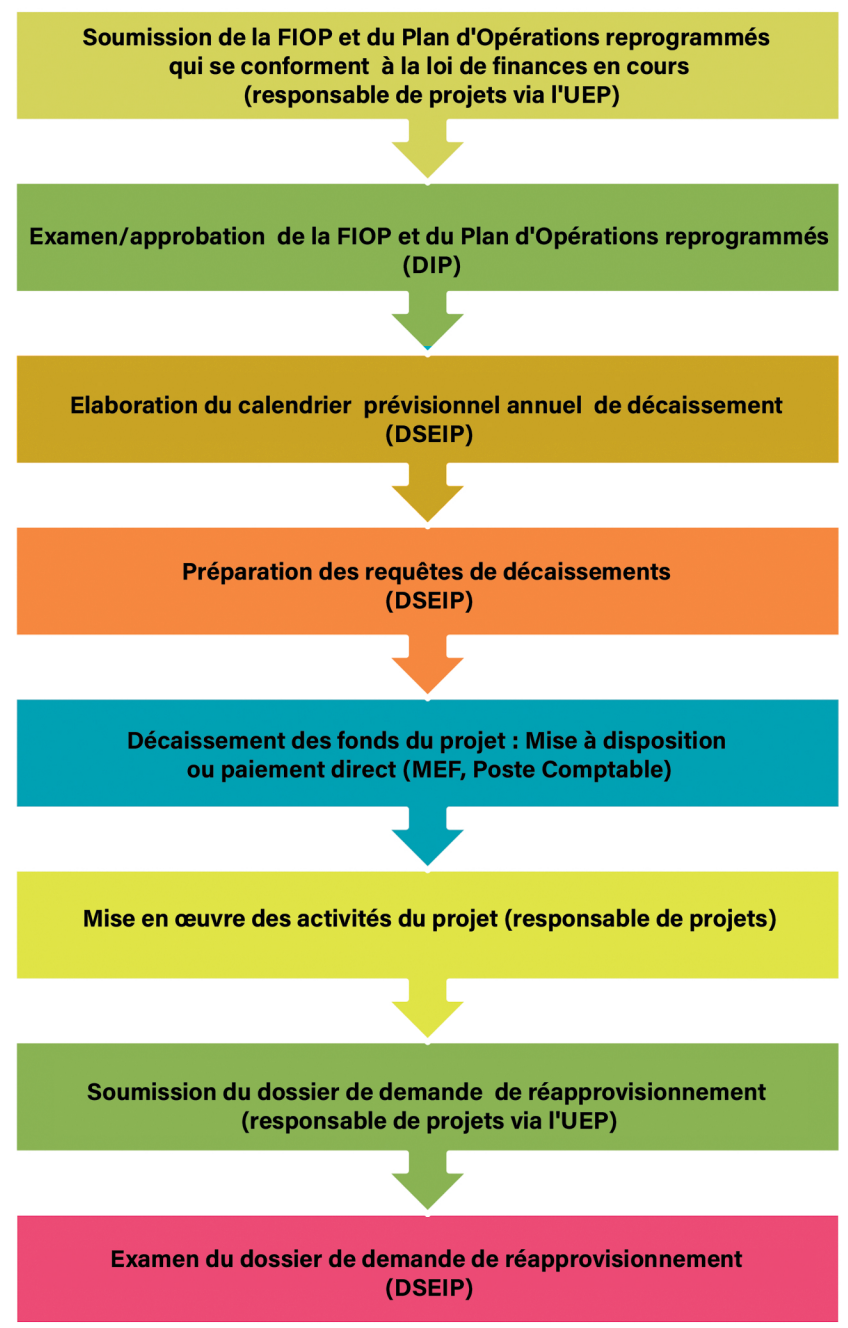


# PROCESSUS D'EXÉCUTION DU PIP

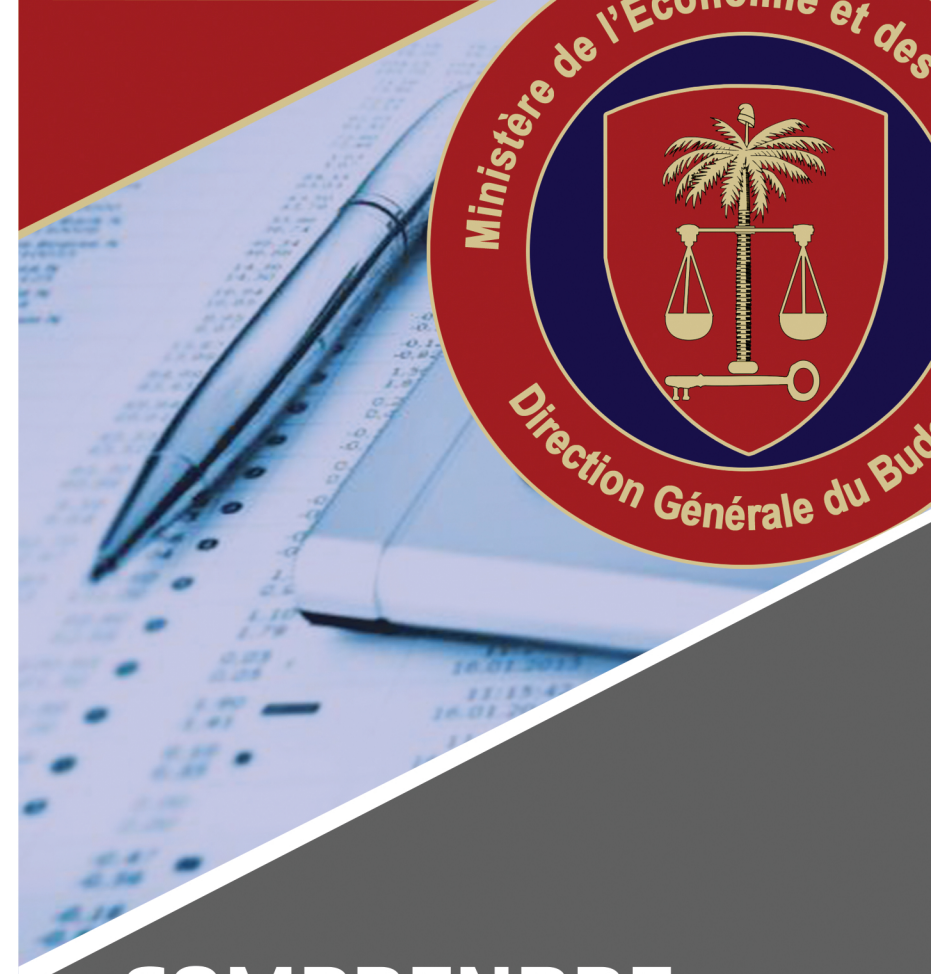
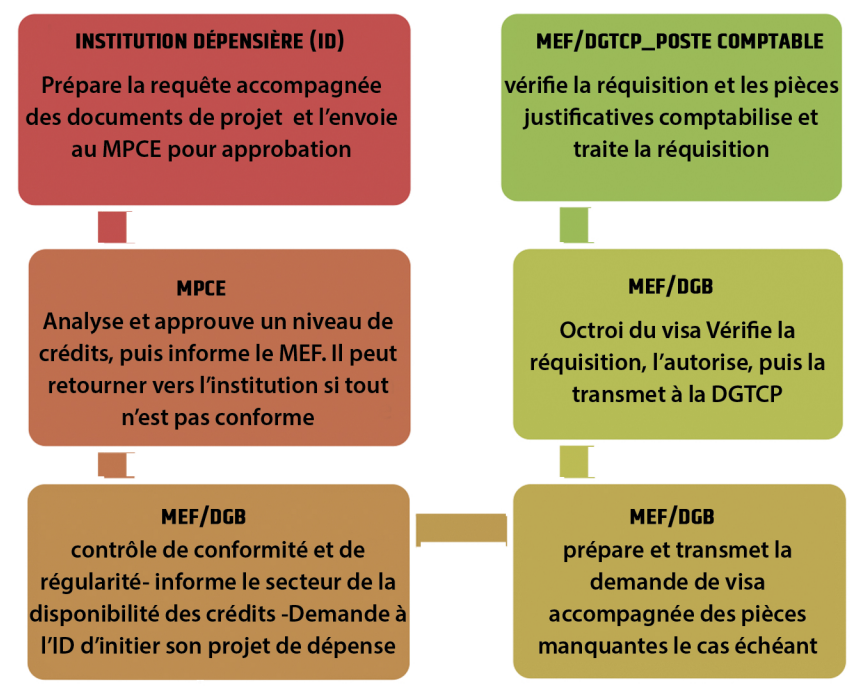
## CADRE INSTITUTIONNEL ET PRINCIPAUX ACTEURS

- Principaux acteurs**
- Ordonnateur (secondaire ou délégué)**
- L'Unité d'études et de programmation (UEP) ou structure assimilée
  - La Direction des affaires administratives et du budget (DAAB) ou structure assimilée
  - La commission ministérielle des marchés publics (CMMP) ou structure assimilée
  - Le directeur de projet signataire de la FIOP (et son équipe)
- Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)**
- Direction de l'investissement public (DIP)
  - Direction du suivi et de l'évaluation de l'investissement public (DSEIP)
- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)**
- Direction d'analyse et de suivi des investissements (DASIP/Direction Générale du Budget)
  - Poste comptable de la Direction Générale du Trésor (comptable public)

# DÉTAILS DU PROCESSUS D'EXÉCUTION DU PIP AU NIVEAU DU MPCE



## PROCESSUS D'EXÉCUTION DU PIP



# COMPRENDRE LE BUDGET

Circuit d'exécution des dépenses budgétaires

En référence à la loi du 04 mai 2016 remplaçant le décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances

# LES PRÉALABLES A L'EXECUTION DU BUDGET

Une fois le budget publié, les institutions sont autorisées à effectuer des dépenses dans la limite des crédits alloués.

L'exécution des dépenses suivra le circuit décrit à travers le cadre réglementaire en vigueur.

Le système informatique permet d'assurer le suivi du processus, de la phase de saisie jusqu'à la phase de paiement. Les dépenses sont effectuées généralement au moyen d'une réquisition qui est un imprimé administratif matérialisant l'ordre d'exécuter une dépense par l'Ordonnateur

## LA NOTION DE CRÉDIT BUDGÉTAIRE



Les crédits budgétaires sont des allocations à concurrence desquelles les dépenses prévues peuvent être engagées.

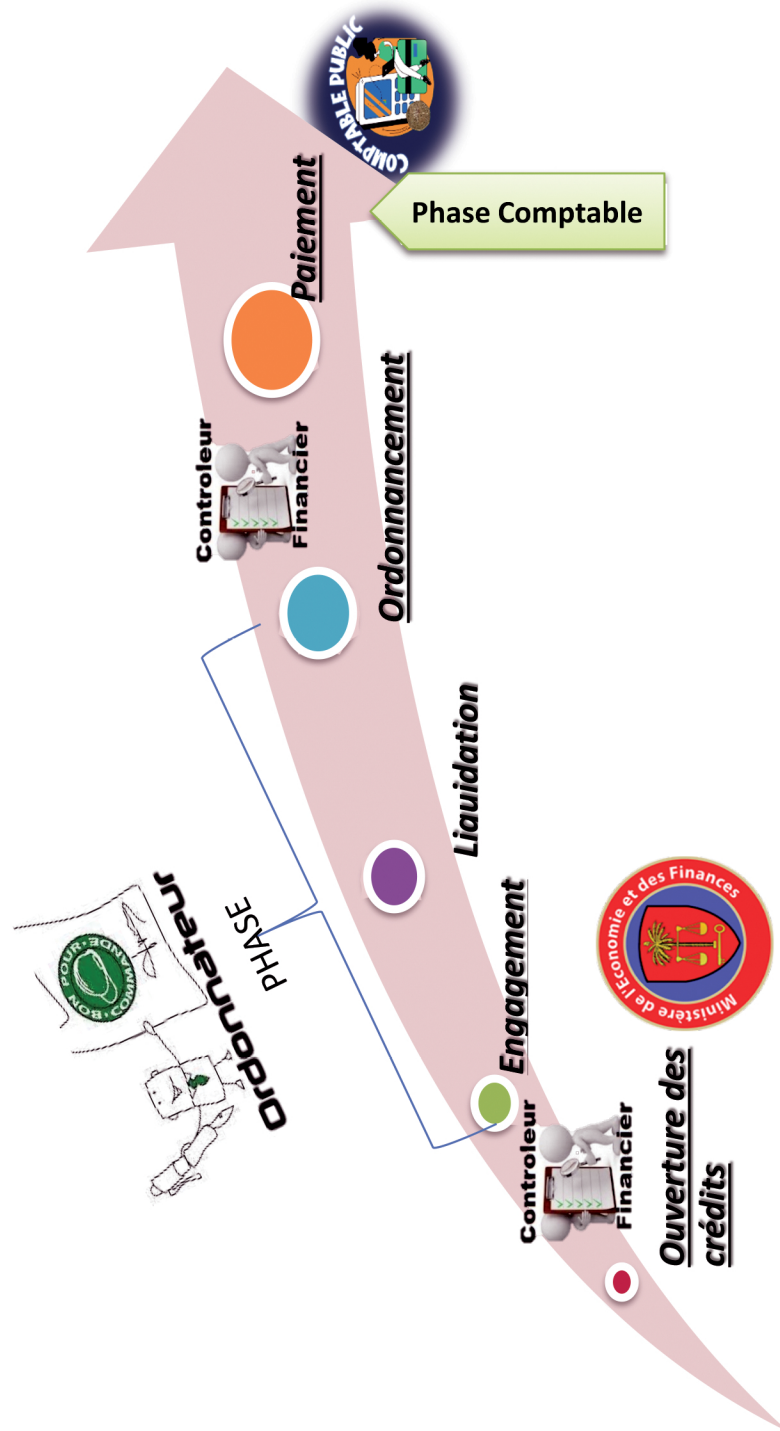


Ce sont des autorisations et non des ordres de dépenses.



Les crédits budgétaires sont détaillés suivant les classifications économique, fonctionnelle et géographique telles que présentant un intérêt pour la compréhension et l'analyse du Budget, sans préjuger d'autres classifications qui pourraient être introduites

# LE CIRCUIT DE LA DÉPENSE



# LE CIRCUIT DE LA DÉPENSE

## L'OUVERTURE DES CRÉDITS

● Consiste à autoriser l'utilisation totale ou partielle des crédits votés par le Parlement, puis à répartir les crédits entre les différents services

## L'ENGAGEMENT

● Comprend l'engagement comptable (réservation de crédit pour une dépense dont l'objet est déterminé) et l'engagement juridique (contrat, marché, bon de commande)

## LA LIQUIDATION

● Constatation du service fait et l'établissement du montant à payer

## L'ORDONNANCEMENT

● Ordre donné par un «ordonnateur » au comptable public de payer la dépense liquidée

## LE PAIEMENT

● Effectué par un comptable public rattaché à l'entité chargée de la comptabilité publique au ministère des Finances.

## LE RÔLE DES ACTEURS DANS LE CIRCUIT DE LA DÉPENSE

